

Quelle aide?

La Région Sud reste aux côtés des commerçants et des artisans et les soutient pour préparer au mieux une réouverture prochaine. Dans ce cadre, 3 millions d'euros sont prévus pour les loyers du mois de novembre.

Concrètement, une aide forfaitaire de 500 euros peut être obtenue **pour les artisans, commerçants**, y compris les entreprises de l'Economie sociale et solidaire répondant aux critères ci-dessous.

Bénéficiaires

Entreprises, artisans ou commerçants, entreprises de l'économie sociale et solidaire répondant aux critères ci-dessous :

- Un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 400 000 € H.T ;
- 5 salariés maximum employés
- Une interdiction d'accueillir du public au mois de novembre 2020 selon les dispositions du décret du 29 octobre 2020 (commerces, lieux de vente et de prestation, établissements recevant du public (ERP) , restaurants et débits de boissons)
- La détention d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé

Comment faire la demande ?

Cette aide exceptionnelle, pour le seul mois de novembre, devra faire l'objet d'une demande dématérialisée. Le dossier sera disponible sur la plateforme de gestion des aides individuelles de la Région, dès l'ouverture de l'espace dédié au dispositif début **janvier**. La date limite de dépôt est fixée le 31 janvier 2021 .

Le dispositif loyer est en ligne sur le site :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/aide-exceptionnelle-pour-les-loyers-de-novembre-2020>

